

<https://assetec.net/assetec2023/spip.php?article1250>



Les épreuves du Capet externe bac+3 section sciences industrielles de l'ingénieur

- Vie de la Technologie - Institutionnel -

Date de mise en ligne : mardi 15 juillet 2025

Copyright © ASSETEC - Tous droits réservés

Les épreuves qui sont décrites sur cette page sont celles des concours externes bac+3, organisés à partir de la session 2026.

Pendant deux ans (sessions 2026 et 2027), les concours bac+5 continuent d'être organisés. Pour ces concours les épreuves restent celles définies par les arrêtés du 26 janvier 2021.

[Les épreuves des concours externes bac + 5, troisièmes concours et internes](#)

Les concours ne sont pas organisés tous les ans dans l'ensemble des sections et options. Une [liste des sections et options ouvertes](#) est publiée chaque session.

Les épreuves sont notées de 0 à 20.

Pour les épreuves d'admissibilité une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. Pour les épreuves d'admission, la note 0 est éliminatoire.

Le jury tient compte dans la notation des épreuves de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Au moment de l'inscription, les candidats ont le choix entre quatre options :

- option ingénierie des constructions ;
- option ingénierie électrique ;
- option ingénierie informatique ;
- option ingénierie mécanique.

Le programme des épreuves d'admissibilité et de la première épreuve d'admission fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

Les épreuves d'admissibilité et la première épreuve d'admission sont spécifiques à l'option choisie.

Épreuves d'admissibilité

Première épreuve d'admissibilité

- Durée : 4 heures.

- **Coefficient 3.**

L'épreuve consiste en l'étude de la modélisation d'un produit.

Elle a pour objectif de vérifier la capacité du candidat à conduire une étude d'un produit pour en caractériser les performances en mobilisant ses connaissances scientifiques et technologiques relevant de l'option du concours.

L'épreuve est constituée de plusieurs parties indépendantes, certaines d'entre elles sont à traiter obligatoirement et d'autres sont au choix du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Seconde épreuve d'admissibilité

- **Durée : 4 heures.**
- **Coefficient 2.**

L'épreuve consiste en une résolution de problème.

L'épreuve vise à apprécier la capacité du candidat, à partir de l'exploitation de ressources et documents techniques, à résoudre un problème technique posé et à établir des éléments de conception préliminaire.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Épreuves d'admission

Première épreuve d'admission

- **Durée de l'épreuve : 5 heures (travaux pratiques : 4 heures ; exposé : 20 minutes ; échanges : 40 minutes).**
- **Coefficient : 5.**

L'épreuve consiste en une étude expérimentale d'un système mis en œuvre. Elle consiste également en un exposé suivi d'un échange avec le jury.

Un système accompagné de documents techniques est mis à la disposition du candidat.

L'épreuve comporte deux phases :

- **une première phase** de mise en œuvre du système, d'étude expérimentale et de préparation de l'exposé. Le candidat est assisté et évalué par le jury au sein des laboratoires.

- **une seconde phase** d'exposé et d'échange avec le jury. L'exposé prend appui sur les expérimentations menées sur le système ainsi que leur analyse. Il permet au candidat de présenter, le cas échéant à l'aide d'un support, ses résultats, et d'expliciter sa démarche méthodologique. L'exposé est suivi d'un échange avec le jury destiné à élargir la réflexion et à approfondir les points que le jury jugera utiles.

Cette épreuve vise à évaluer les capacités du candidat d'expression orale, de réflexion et d'interaction avec le jury. Elle permet aussi d'apprécier la capacité du candidat à mettre en œuvre une démarche scientifique et technologique adossée à une étude expérimentale.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Seconde épreuve d'admission

- **Durée totale de l'épreuve : 35 minutes.**
- **Coefficient 3.**

La seconde épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury. Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes, par le candidat de sa motivation et des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes. L'épreuve se poursuit, pendant vingt minutes, par un entretien avec le jury.

L'échange suivant la présentation du candidat et l'entretien en tant que tel s'organisent, au travers de questionnements divers (dont une mise en situation), en deux temps, l'un porte sur l'appréhension des valeurs de la République, dont la laïcité, afin de vérifier la capacité du candidat à les transmettre et les incarner. L'autre porte sur l'aptitude du candidat à :

1. Se projeter dans le métier de professeur ;
2. Transmettre et incarner les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons) ;
3. Comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique ;
4. Appréhender l'épanouissement de l'élève dans toutes ses dimensions.